

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdetrieves.fr

2023/29 JF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET TROIS, le 6 mars, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 28 février 2023

Présents : Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier, Eric Vallier, Alain Roche, Philippe Vial, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Véronique Ménéghin Caprio, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Marianne Baveux, Claude Girard, Freddy Riotton, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Sandrina Simoes, Jean-Pierre Agresti, Alain Mounier.

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit.

Pouvoirs : Gilles Barbe à Danielle Montagnon, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Hélène Rossi à Freddy Riotton, Fabienne Croze à Christian Roux, Uta Ihle à Claude Didier.

Votants : 41 Pour : 41

OBJET : CHANTIERS JEUNES 2023 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'ISERE ET REVERSEMENT AUX COMMUNES

Les chantiers jeunes permettent chaque année à plus d'une trentaine de jeunes âgés de 16 à 18 ans de bénéficier pour certains d'une première expérience de travail salarié (signature d'un contrat, première fiche de paie, respect d'un cadre et d'horaires de travail, travail en équipe). De plus, ces chantiers permettent aux jeunes de participer à un projet collectif d'entretien et de valorisation des villages et ils favorisent des rencontres intergénérationnelles. En 2022, 7 communes ont participé et ont porté 28 contrats avec des jeunes pour leurs chantiers.

En 2023, une subvention de 7 200 € est sollicitée auprès du service jeunesse et éducation du Département de l'Isère pour la mise en place des chantiers jeunes. La Communauté de Communes du Trièves perçoit la subvention et reverse à chaque commune une subvention sur présentation de justificatifs des jeunes embauchés et d'un bilan comptable des dépenses de l'action.

Cette subvention est reversée dans la limite maximum de 200€/jeune à raison de 6 jeunes maximum par commune dans la limite de l'enveloppe des 7 200€ financés par le département. Le montant définitif est déterminé en cours d'année en fonction du nombre de contrats.

Il est proposé d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès du département de l'Isère dans le cadre du Contrat Territorial Jeunesse (CTJ) et d'effectuer le reversement de la subvention aux communes en fonction du nombre de contrats chantiers jeunes mis en place cette année.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, :

- **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention auprès du département de l'Isère dans le cadre du contrat territorial jeunesse.

Envoyé en préfecture le 15/03/2023

Reçu en préfecture le 15/03/2023

Publié le 15/03/2023

ID : 038-200030658-20230306-2023_29-DE



- **AUTORISE** le Président à effectuer le reversement de la subvention aux communes en fonction du nombre de contrats chantiers jeunes mis en place cette année.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 6 mars 2023

Le Président

Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

15/3/23

et de sa publication le

15/3/23

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'JF', written over a faint circular stamp.